

SOMMAIRE

- **CS-SI : l'intersyndicale dénonce un plan social**
- **Le FN n'a pas sa place : bronca à Montreuil pour le candidat frontiste**
- **Fonction publique : signature d'un accord sur la précarité**
- **Justice à deux vitesses : par milliers dans les rues**
- **Ordre infirmier : devant la protestation, le gouvernement esquisse une reculade**
- **Rupture conventionnelle : un demi million a été agréé, mais combien de licenciements déguisés ?**
- **Fonction publique : malaise des cadres vis-à-vis des réformes**
- **Tribunal de Créteil : stupéfaction et colère des magistrats**
- **Stress au travail : pas de plan d'action dans 51 % des entreprises**
- **Grèce : appel à quatre jours de grève des journalistes**

ÉDITO

16^{ÈME} CONGRÈS DE L'UGICT : SPÉCIFIQUES POUR ÊTRE MIEUX LA CGT DE TOUS



C'est avec une direction renouvelée, rajeunie et presque à parité femmes-hommes que notre organisation CGT des ingénieurs cadres, techniciens et agents de maîtrise sort de quatre jours de congrès à Vichy du 29 mars au 1^{er} avril. Un congrès innovant dans ses formes pour répondre aux attentes diversifiées des jeunes et des moins jeunes. C'est aussi riche des idées, des résolutions et des orientations qui en sortent que nous abordons les trois années à venir. Dans la foulée du conflit sur les retraites de 2010, mais aussi des mobilisations sur le temps de travail et les luttes sur les salaires, la reconnaissance des qualifications, les militants de l'Ugict-CGT ont mis au centre de leurs débats, la question de la syndicalisation, des formes d'organisation pour faire de la CGT véritablement le syndicat de tous les salariés. Ils ont convenu de ne rien s'interdire en termes d'expérimentations pour coller aux réalités vécues par des ICT isolés parce que seuls syndiqués dans les PME-PMI, seuls ingénieurs et cadres syndiqués à la CGT. Comme l'a souligné le secrétaire général de la CGT qui a participé à nos travaux, « il faut éviter deux écueils. Celui de nier la spécificité des ICT en en faisant des salariés comme les autres, celui de les considérer comme des salariés au même titre que les autres ». Dans le contexte actuel, avec la nouvelle donne de la loi sur la représentativité, « ce n'est pas de moins d'activité spécifique, mais de plus d'activité spécifique solidaire, mieux partagée et plus efficace dont nous avons besoin », concluait en final du congrès, Jean-François Bolzinger, réélu secrétaire général adjoint avec Marie-José Kotticki, secrétaire générale. Et il ajoutait, que « nous ne pouvons nous contenter d'une activité là où nous existons, mais nous devons développer notre activité là où nous ne sommes pas : dans les TPE, chez les sous-traitants, dans les nouvelles concentrations d'ICT, dans les groupes où nous ne pouvons plus nous satisfaire d'être présents dans un seul établissement sans être présent partout ». Enfin, c'est aussi un congrès tourné vers la jeunesse que nous venons de vivre. Il en va de notre capacité à renouveler les générations de militants et d'adhérents, mais aussi de notre capacité à combattre avec eux le déclassé social, la précarité croissante, le sous paiement de leurs qualifications. Saluons donc l'entrée dans la direction de l'Ugict de nouveaux jeunes diplômés comme un progrès qu'il nous faut confirmer et conforter.

CS-SI : l'intersyndicale dénonce un plan social



Une intersyndicale a dénoncé vendredi 1^{er} avril un plan prévoyant une centaine de suppressions d'emplois à CS-SI, une société de services informatique appartenant au groupe CS Communication et Système dirigé par Yazid Sabeg, le Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances.

« Depuis sa création, CS-SI a perdu plus de la moitié de ses salariés », déplore l'intersyndicale (CFDT-CFTC-CFE-CGC-CGT), qui évoque la mise en place de deux plans de réduction d'effectifs. « Il y a deux ans la vente de l'activité info-gérance (1 500 salariés) devait selon les annonces officielles permettre à l'entreprise d'effectuer une croissance externe. Cette croissance n'a jamais été concrétisée », écrivent les syndicats. L'intersyndicale demande l'arrêt de ce plan social et « que l'équipe dirigeante réfléchisse à un vrai projet industriel pour CS-SI plutôt que de persister dans sa logique de gestion financière qui a montré ses limites ».

Le FN n'a pas sa place : bronca à Montreuil pour le candidat frontiste

Plusieurs centaines de personnes ont réservé lundi 28 mars une bronca au candidat frontiste mosellan qui se revendiquait de son mandat CGT pour se présenter aux cantonales. Fabien Engelmann était invité à s'expliquer à la fédération CGT des Services publics avant que les instances fédérales prennent leur décision. Le Front national avait lui-même annoncé sa convocation au siège du syndicat, en précisant que son candidat mosellan y tiendrait une conférence de presse, à l'issue de son audition. Un choix considéré comme une provocation par les militants CGT. « Il n'était pas question d'une conférence de presse à côté d'un haut lieu de la solidarité, de la fraternité. Certains auraient aimé des provocations au lieu de discuter de questions graves », a déclaré Francine Blanche, membre de la commission exécutive de la CGT. « Ce que porte le FN n'a rien à voir avec le syndicalisme, il n'y aura pas de FN dans la CGT », a-t-elle ajouté.



Fonction publique : signature d'un accord sur la précarité



L'accord destiné à réduire la précarité vécue par une partie des 872 000 non-titulaires de la Fonction publique a été officiellement signé jeudi 31 mars par la CGT, la CFDT, FO, l'Unsa, la CFTC et la CFE-CGC. La CGT a souligné que son paraphé ne signifiait « en aucun cas un blanc-seing pour la politique gouvernementale », son représentant Jean-Marc Canon assurant que la CGT serait « vigilante » sur la teneur du projet de loi. Le texte concerne les trois volets de la Fonction publique - État, territoriale et hospitalière. Il stipule que :

- « le gouvernement s'engage à favoriser l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels et à mieux prévenir pour l'avenir les situations de précarité » dans la Fonction publique ;
- « l'affectation des fonctionnaires sur les emplois permanents (...) constitue un principe fondamental » et « les employeurs publics sont tenus de faire preuve d'exemplarité dans la gestion des agents contractuels » ;

- les contractuels de la Fonction publique qui ont été employés sur une succession de CDD pendant 6 ans, sur une période de référence de 8 ans, bénéficieront d'un CDI ;
- les agents âgés d'au moins 55 ans à la date de la publication de la loi bénéficieront d'une transformation automatique de leur contrat en CDI s'ils ont au moins trois ans d'ancienneté sur une période de référence de 4 ans ;
- les contractuels sur des emplois permanents pourront, pour être titularisés, se présenter à des concours et examens qui seront ouverts pendant 4 ans à compter de la publication de la loi ;
- après la signature de l'accord, « les employeurs publics dresseront un état des lieux des personnels éligibles au dispositif de titularisation » ;
- le texte précise les conditions permettant de recourir à des contractuels et accorde davantage de droits à ces derniers ;
- l'évaluation et la rémunération au mérite deviennent la règle pour les contractuels ;
- « dès lors que des emplois permanents, compte tenu des compétences qu'ils requièrent, ne peuvent être occupés par des fonctionnaires (...) il sera envisagé que les agents puissent être recrutés directement en CDI ». Une expérimentation sera faite en ce sens dans la Fonction publique d'État et éventuellement étendue à la territoriale. Le procédé est déjà en vigueur dans l'hospitalière.

Justice à deux vitesses : par milliers dans les rues

Un mois et demi après une fronde sans précédent déclenchée par sa mise en cause dans l'affaire Laetitia, le monde judiciaire était mobilisé et en grève mardi 29 mars à l'appel de 26 organisations syndicales et professionnelles dont la CGT. Plusieurs milliers de professionnels de la justice ont manifesté mardi après-midi à Paris pour réclamer des moyens « dignes d'une grande démocratie européenne ».

« Justice à deux vitesses, il faut que ça cesse ! », criaient les manifestants, magistrats et avocats en robes, greffières, surveillants de prison, beaucoup d'éducateurs et conseillers d'insertion...

Dans une interview à Ouest-France, le garde des Sceaux a annoncé la création de 485 emplois de magistrats, greffiers et éducateurs, en plus de « mesures d'urgence » annoncées le mois dernier. Mais ces annonces n'ont visiblement convaincu personne à en juger par le nombre des manifestants et le ton des slogans.



Ordre infirmier : devant la protestation, le gouvernement esquisse une reculade



La secrétaire d'État à la santé, Nora Berra, a émis mercredi l'hypothèse de rendre facultative l'adhésion à l'Ordre controversé des infirmiers, s'il ne « parvient pas à convaincre la majorité ». Déjà, devant les mobilisations intersyndicales des infirmiers salariés, une première reculade avait été opérée. Pour apaiser les tensions, le Conseil national de l'ordre avait fixé à 75 euros l'adhésion pour les seuls libéraux et à 30 euros pour les salariés. Mais les protestations ne portent pas tant sur le montant de la cotisation que sur les finalités d'une instance ordinale. L'Ordre infirmier a, en effet, vocation à devenir un représentant de la profession et un interlocuteur pour les pouvoirs publics. Mais les syndicats d'infirmiers salariés, notamment la CGT se sont fortement mobilisés contre sa mise en place, considérant l'institution inutile et illégitime, notamment en matière de déontologie. Ils avaient appelé au boycottage de la cotisation.

Rupture conventionnelle : un demi million a été agréé, mais combien de licenciements déguisés ?

Selon les chiffres de fin janvier, un demi million de salariés auraient quitté leur entreprise « à l'amiable » dans le cadre du dispositif signé par toutes les organisations syndicales exceptée la CGT. Sur un an, les séparations à l'amiable homologuées par l'administration - qui représentent désormais 11 % des motifs de rupture de CDI - ont encore progressé de 11,5 % en 2010 et le taux de refus a baissé de 2 points, pour se stabiliser à 7 % des demandes reçues. A qui fera-t-on croire que des salariés souscrivent de plein gré à la rupture de leur CDI en plein marasme sur le marché du travail. En réalité, derrière ces chiffres, la réalité est plus cruelle. Les « séparations à l'amiable » sont devenues un moyen bien commode pour certaines entreprises de se séparer des salariés en fin de carrière. Le dispositif est donc devenu un système de préretraite collectif financé par l'Unedic. Les statistiques indiquent qu'une rupture conventionnelle sur cinq concerne des salariés de plus de 50 ans. Soit le double de leurs autres motifs d'inscription à Pôle emploi. En effet, les quinquas au chômage peuvent prétendre à une indemnisation pendant trois ans s'ils ont cotisé 36 mois. Et percevoir une allocation jusqu'à leur départ en retraite s'ils ont plus de 58 ans. C'est d'ailleurs à partir de cet âge de 58 ans que les chiffres de ruptures conventionnelles explosent. Autre phénomène constaté, certaines entreprises utilisent ce dispositif avec la bénédiction des pouvoirs publics pour dégraisser par petits paquets sous le seuil fatidique de déclenchement obligatoire d'une procédure de plan social. Néanmoins, en dépit de ces dérives prédites par la CGT, les organisations syndicales signataires avec le Medef ne remettent pas en cause leur accord.



Fonction publique : malaise des cadres vis-à-vis des réformes

Une étude rendue publique jeudi 24 mars par la CFDT pointe un malaise des cadres de la Fonction publique, lié en particulier à la mise en oeuvre des réformes voulues par l'État, seuls 10 % des cadres estiment que le service aux usagers en sortira amélioré. 40 % des cadres déclarent se sentir isolés et à peine plus de 10 % disent avoir une marge de manoeuvre dans la mise en oeuvre des réformes. Au final, ils ne sont que 3 % à juger que leurs conditions de travail vont s'améliorer à la suite des réformes. « *Les cadres des Fonctions publiques sont écartés des décisions, se sentent méprisés et ne voient pas le sens et l'intérêt des réformes qu'ils doivent appliquer* », insiste la CFDT, qui cite certains cadres interrogés évoquant des « *réformes dans la brutalité* ».



Tribunal de Créteil : stupéfaction et colère des magistrats



C'est par des documents diffusés par erreur sur l'intranet du tribunal que des notes destinées à la Chancellerie ont été mises à jour. Elles font notamment état d'appréciations de nature syndicale portées sur des magistrats. C'est ainsi que le procureur affirme rencontrer de « *graves difficultés* » avec deux vice-procureurs, assure que l'une d'elles n'a « *absolument pas les compétences requises pour encadrer une section* » et évoque un « *climat syndical lourd* ». « *Il apparaît inadmissible que des éléments d'appréciation sur la compétence de tel ou tel magistrat puissent être, en dehors de la procédure d'évaluation, ainsi portés* », ont réagi dans un communiqué le Syndicat de la Magistrature (SM) et l'Union Syndicale de la Magistrature (USM). Les syndicats ont également jugé « *critiquable* » la divulgation d'« *informations détaillées* » sur les magistrats sanctionnés ou arrêtés en raison de leur état de santé.

Stress au travail : pas de plan d'action dans 51 % des entreprises

Selon une enquête réalisée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) dans le cadre d'une campagne européenne, 51 % des entreprises n'ont pas de plan d'action et n'ont pas intégré la question à leur politique de santé (29 % des entreprises n'ayant pas de plan mais ayant intégré ces questions). Parmi les entreprises ayant un plan d'action spécifique, 63 % ont mis en place un processus pour détecter les signes précurseurs de stress, l'analyse des risques portant principalement sur l'organisation du travail et les facteurs sociaux. 55 % des groupes interrogés disent également analyser régulièrement les facteurs de risque et 49 % indiquent avoir défini des indicateurs d'évaluation.



Grèce : appel à quatre jours de grève des journalistes

Les syndicats de journalistes grecs ont appelé à une grève du 7 au 11 avril, pour protester contre les coupes salariales et les licenciements. Les quatre syndicats représentant l'ensemble des employés des médias ont précisé dans un communiqué commun vouloir ainsi riposter « *à l'intransigeance du gouvernement et du patronat* ».

TOUT SUR LE CONGRES DE L'UGICT : www.congres.ugict.cgt.fr